

Haute école pédagogique du canton de vaud
Filière Formations Postgrades
UER Pédagogie spécialisée



Formation continue certifiée

Certificate of Advanced Studies - CAS

hep/

Pédagogie

spécialisée

Option déficience

intellectuelle

Volée 2020-2022

Plus d'informations sur www.candidat.hepl.ch/pg

Table des matières

Préambule 4

Formations continues certifiées de la HEP Vaud	4
Introduction	4
Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud	5
Séance d'information	5

Présentation générale de la formation 6

Compétences travaillées	6
Public cible	7
Organisation des études	7
Programme de la formation	8
Structure modulaire du programme	15
Tableau de correspondance modules et compétences travaillées	16
Calendrier de la formation	16
Principes de l'évaluation	17
Lieu de la formation	17
Direction	17
Équipe pédagogique	17
Évaluation des modules et du cursus	18
Frais d'inscription et taxes	18

Services aux participant-e-s 19

Service académique	19
Conditions d'admission	19
Procédure d'inscription à la formation	19
Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-es ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud	21
Inscription en cas d'auditrice ou auditeur	21
Carte d'inscription	21
Conditions en cas de désistement	21
Délivrance des titres et du supplément au diplôme	22
Campus de la HEP Vaud	22

Base juridique 22

Formations continues certifiées de la HEP Vaud

Ce programme de formation est proposé par la HEP Vaud via la Filière des formations postgrades et l'Unité d'enseignement et de recherche «Pédagogie spécialisée».

Les formations de type :

- Certificate of Advanced Studies (CAS) (entre 10 et 29 crédits ECTS¹)
- Diploma of Advanced Studies (DAS) (entre 30 et 59 crédits ECTS)
- Master of Advanced Studies (MAS) (minimum 60 crédits ECTS)

sont des formations continues certifiées qui font suite à une formation de base (titre d'enseignement, bachelor, master ou titre jugé équivalent).

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux professionnels actifs dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de l'éducation, de la santé et du social l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes, au sein d'organisations publiques ou privées.

La Filière des formations postgrades ainsi que les Unités d'enseignement et de recherche (UER) concernées par la thématique de la formation s'engagent à concevoir l'ingénierie de la formation prévue, à mener à bien l'intégralité de la formation et à assurer un suivi qualité permettant l'amélioration constante des prestations fournies.

Introduction

Cette formation postgrade vise une spécialisation dans le domaine de la déficience intellectuelle pour des professionnel·le·s travaillant auprès d'enfants, d'adolescent·e·s ou de jeunes adultes présentant un handicap intellectuel (DSM-5).

Pour offrir un accompagnement pédagogique, éducatif ou scolaire, adapté à des personnes ayant une déficience intellectuelle, une formation approfondie est primordiale, afin d'ajuster les propositions aux situations spécifiques des bénéficiaires. Cette formation s'intéresse à la fois à l'analyse des contextes dans lesquels évoluent les personnes, ainsi qu'à la valorisation et au développement de leurs ressources personnelles et à la prise en compte de leurs difficultés, à la lumière des nouvelles définitions (CIF, PPH).

Le « Concept 360° », développé par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) du canton de Vaud, a pour but de « fixer les principes et conditions d'une école à visée inclusive répondant aux besoins spécifiques de tous les élèves. Il propose une approche globale intégrant les thématiques de la pédagogie régulière et spécialisée, de l'encadrement socio-éducatif, de l'allophonie des élèves, ou encore de la prévention. Par ailleurs, cette approche globale et transversale s'inscrit dans l'esprit de la Déclaration de Salamanque sur les principes, les politiques et les pratiques en matière d'éducation et des besoins éducatifs spéciaux (UNESCO 1994) qui affirme le droit à la scolarisation de tous les élèves quelles que soient leurs caractéristiques particulières ».² Nous nous trouvons ainsi dans un contexte qui se veut de plus en plus inclusif. L'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée précise (article 9) que «les cantons concordataires travaillent ensemble au développement d'une offre appropriée de formation continue»³. À titre d'exemple, dans le paysage scolaire vaudois, la question de la scolarité des élèves ayant une déficience intellectuelle a un poids non négligeable, si l'on considère qu'environ 32% des élèves de l'enseignement spécialisé présentent une déficience intellectuelle. Une étude exploratoire conduite par la HEP en Romandie (2015) auprès de plus de 200 professionnels a révélé des besoins de développement de connaissances en matière d'accompagnement spécifique des personnes ayant une déficience intellectuelle, d'outils et de pistes concrètes pour le suivi.

¹ ECTS: European Credit Transfer and Accumulation System. Un ECTS équivaut à 25-30 heures d'apprentissage.

² [Concept 360°](#), Introduction de Cesla Amarelle, mars 2019

³ [Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée](#), du 25 octobre 2007

Le programme de ce CAS se base directement sur les résultats de cette étude et souhaite s'ancrer profondément dans la pratique professionnelle, notamment en abordant trois thématiques centrales: le développement socio-cognitif et psycho-affectif, le développement des compétences communicationnelles ainsi que les adaptations didactiques et pédagogiques.

La formation débouche sur l'obtention du titre **CAS Pédagogie Spécialisée : option Déficience Intellectuelle**.

Dispensé depuis 2016 à la HEP Vaud, l'offre actuelle représente la 2^e édition. Ce programme ouvre tous les 2 ans.

Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux participant-e-s l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes.

Pour ce faire, nos formations se fondent notamment sur les principes suivants:

- former des professionnel-le-s capables d'une approche réflexive et autocritique de leurs intentions, de leurs actions et de leurs résultats;
- former des professionnel-le-s capables de formaliser des réflexions en mobilisant ressources théoriques, savoirs professionnels et expériences pratiques;
- prendre en compte l'expérience des participant-e-s, l'environnement socioprofessionnel de chacun-e et les conditions d'exercice de leur pratique;
- s'appuyer sur des problématiques professionnelles identifiées et des situations significatives;
- faire appel à des modalités pédagogiques variées, alliant apports conceptuels, mises en situation, débats, travaux en groupe, échanges avec les milieux professionnels en Suisse et à l'étranger;
- favoriser les interactions et s'appuyer sur les ressources collectives et variées des participant-e-s et d'expert-e-s afin de participer à la co-construction des savoirs dans une optique de développement et d'enrichissement mutuel;
- offrir des espaces d'intégration pour favoriser un transfert effectif dans les pratiques professionnelles et la création de liens entre les divers éléments de formation;
- inclure dans la formation les résultats récents de la recherche.

Séance d'information

Une soirée d'information aura lieu à la HEP Vaud le **lundi 27 janvier 2020 de 18h00 à 19h00** en salle C33-519. Une verrée suivra la présentation et permettra d'aborder des questions plus individuelles.

Présentation générale de la formation

Le dispositif de formation postgrade en pédagogie spécialisée offre trois options : « Déficience visuelle », « Déficience intellectuelle » ou « Surdit  ». Ce document vous pr sente le programme du CAS P dagogie Sp cialis e, option « D ficience intellectuelle ».

Cette formation contribue au d veloppement et au renforcement des comp tences de professionnel-le-s travaillant aupr s d'enfants, d'adolescent-e-s ou de jeunes adultes pr sents un handicap intellectuel, quel que soit leur contexte de travail (institutionnel ou inclusif). Ils acquerront des connaissances sp cifiques dans le domaine de la d ficience intellectuelle et d velopperont des comp tences pour mettre en place, en collaboration avec d'autres professionnel-le-s ou avec les familles, des dispositifs favorisant la participation sociale de ces personnes. La formation vise ainsi l'acquisition de connaissances et de comp tences de collaboration, de gestion de classe, de prise en compte des ressources de la personne et de l'environnement social et p dagogique, afin de d velopper des projets ad quats et de cr er des situations d'apprentissages adapt es.

Les cours et les s minaires sont assur s par des intervenant-e-s et expert-e-s de diff rents champs (clinique, p dagogique, psychologique, sociologique, linguistique, etc.) afin de croiser les regards, les repr sentations, les savoirs, les r sultats de recherches et les pratiques.

Enfin, la formation est envisag e comme un espace privil gi  pour partager des pratiques et des connaissances entre institutions et entre cantons.

Comp tences travaill es

A l'issue de la formation, les participant-e-s seront capables de :

En termes de **connaissances et de compr hension** :

- 1) ma triser des savoirs et savoir-faire en lien avec les connaissances actuelles ;
- 2) observer, identifier et analyser les difficult s, les ressources et besoins des personnes pr sents une d ficience dans diff rentes sph res de leur d veloppement.

Du point de vue de l'**application des connaissances et de la compr hension** :

- 3) comprendre les contextes de leur action professionnelle, en analysant les obstacles et les facilitateurs personnels et environnementaux ;
- 4) mobiliser les connaissances actuelles pour accompagner et soutenir le d veloppement des personnes pr sents une d ficience.

En termes de **capacit  de former des jugements** :

- 5) analyser et  valuer des situations  ducatives complexes, les probl matiser afin de proposer des projets innovants et pertinents, dans une vis e   moyen et long terme ;
- 6) prendre des d cisions ambitieuses et  thiquement responsables relativement aux apprentissages et au d veloppement des personnes ayant une d ficience ;
- 7) porter un regard critique sur les diff rentes approches th oriques et professionnelles, en vue de promouvoir la participation sociale des personnes ayant une d ficience.

Savoir-faire en **termes de communication** :

- 8) communiquer de mani re claire et appropri e des situations, des  valuations et des pistes envisag es   diff rents partenaires ;
- 9) prendre en compte la diversit  des points de vue et favoriser l'expression des diff rents partenaires ;
- 10) n gocier des solutions possibles en collaboration avec les diff rents partenaires.

Du point de vue de la **capacit  d'apprentissage en autonomie** :

- 11) s'engager dans une d marche r flexive sur sa pratique professionnelle, en se r f rant aux savoirs et aux tendances actuelles dans la sp cialisation suivie.

Les objectifs de formation sont conformes aux exigences pour la formation continue de niveau tertiaire du Cadre de qualification nationale (nqf.ch-HS) adopt  par les hautes  coles suisses.

Public cible

Cette formation s'adresse à tout·e professionnel·le concerné·e dans sa pratique par la thématique abordée, en particulier aux professionnel·le-s de Suisse romande accueillant des enfants, des adolescent·e-s ou de jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle, âgé·e-s de 0 à 20 ans, tels que :

- enseignant·e-s ordinaires ou spécialisé·e-s ;
- professionnel·le-s de l'éducation et de l'éducation précoce spécialisée ;
- spécialistes des mesures pédago-thérapeutiques (ergothérapeutes, logopédistes, psychologues, psychomotricien·ne-s, physiothérapeutes) ;
- professionnel·le-s de la santé et du social (assistant·e-s social·e-s, travailleurs·euses sociaux·ales, animateurs·trices socioculturel·le-s, conseillers·ères, etc.) en lien avec une pratique et des collaborations dans le domaine pédagogique.

Organisation des études

Le dispositif de formation est organisé selon un principe modulaire. Il est constitué d'un module transversal et trois modules thématiques, pour un total de 10 crédits ECTS.

Le CAS se réalise à temps partiel, généralement à raison de deux jours de cours par mois. Il représente environ 300 heures de travail dont 154 heures de cours à la HEP Vaud.

La durée du programme standard est de deux années. Il est toutefois possible d'étendre davantage la durée des études (cette durée peut être doublée au maximum, congés éventuels compris ; cas particuliers sont réservés). Le tableau 1 résume la répartition annuelle et les intitulés de chaque module, ainsi que le nombre de crédits et la durée de chaque unité.

Année 1		Année 2	
Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	
Module 1 Séminaires transversaux	Module 2 Développement sociocognitif et psycho-affectif 2 ECTS - 5 jours *ouvert	Module 3 Développement des compétences communicationnelles 2 ECTS - 4 jours *ouvert	Module 4 Adaptations didactiques et pédagogiques 2 ECTS - 5 jours
Séminaires transversaux 4 ECTS - 8 jours			

Tableau 1 : Vue d'ensemble de la formation 2020-2022 |

* Modules ouverts aux auditrices et auditeurs

Constituant un tout cohérent, ce programme prévoit des modules de spécialisation en déficience intellectuelle ainsi qu'un module transversal suivi en commun par l'ensemble des participant·e-s du dispositif de formation postgrade en pédagogie spécialisée. Le module transversal constitue un espace de rencontres, de réflexions, d'échanges et de débats entre professionnel·le-s, notamment par le biais de l'étude d'une situation commune et d'articles scientifiques.

Les modules 2, 3 et 4 traitent de thématiques propres à la déficience intellectuelle, où le ou la participant·e sera amené·e à approfondir sa connaissance des réalités de l'enfant, adolescent·e et jeune adulte porteuse d'une déficience intellectuelle, en ancrant sa réflexion dans la pratique professionnelle. Ainsi, un dispositif original de «capsules de formation» sera proposé aux participant·e-s qui seront formé·e-s à l'utilisation de cet outil dès le début du parcours de formation. Ils et elles consulteront les capsules à distance (en e-learning), avant le début des modules (reportages, films, extraits de projet pédagogique, etc.) afin de s'y préparer. Les interventions et les éclairages théoriques se développeront à chaque fois autour de ce socle commun de réflexion.

Les modules 2 et 3 sont ouverts aux auditeurs et auditrices qui ont la possibilité de suivre au maximum un de ces modules, à titre de formation continue.

Programme de la formation

Module 1 : Séminaires transversaux (4 crédits)

Ce module transversal « Intercas » amène les participant-e-s des trois CAS en pédagogie spécialisée, à interroger aussi bien leur pratique professionnelle, que les tendances actuelles en matière de réflexion éthique ou philosophique, de développement technologique et de recherche scientifique. Il désire susciter l'intérêt et l'analyse critique des nouvelles pratiques professionnelles, en se focalisant plus particulièrement sur des situations éducatives complexes, notamment dans le cas de personnes présentant des difficultés, des troubles, des déficiences ou des handicaps multiples.

Une attention particulière est accordée à l'évolution des pratiques dans le contexte suisse romand et au mouvement actuel de mise en œuvre d'une école dite « inclusive ». De plus, les séminaires cliniques proposés apportent des éclairages variés visant à explorer la complexité inhérente aux situations de terrain et permettent aux participant-e-s des différents CAS d'échanger et de collaborer.

Ainsi, chaque semestre, deux journées « Intercas » traitent d'une thématique concernant les différents CAS en pédagogie spécialisée. Il s'agit de cours-séminaires, suivis en commun par l'ensemble des participant-e-s des trois programmes postgrades. Ils constituent un espace de rencontre, d'échange et de débat entre les différent-e-s professionnel-le-s.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours		
		Année 1		Année 2
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne
PS100-1	Vision du handicap: quels modèles, technologies et enjeux?	2	-	-
PS100-2	Développement et apprentissage de l'enfant : état de la recherche	-	2	-
PS100-3	Posture professionnelle, collaboration et éthique	-	-	2
PS100-4	Coordination et accompagnement vers la certification finale	0.5	1	0.5
	Total	2.5	3	2.5

Responsables de module

- [Jennifer Malsert](#), chargée d'enseignement
- [Anne Rodi](#), chargée d'enseignement
- [Florence Wolfahrt](#), chargée d'enseignement

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant-e-s seront en mesure de :

- analyser les enjeux de l'action pédagogique dans un contexte institutionnel à vocation inclusive;
- se situer face à l'évolution des pratiques et porter une analyse critique des nouvelles pratiques professionnelles;
- développer une réflexion sur les dimensions collaboratives et éthiques de l'activité d'aide pédagogique;
- identifier les enjeux éthiques et de collaboration interdisciplinaire lors de situations éducatives complexes (difficultés, troubles, déficiences ou handicaps multiples), pour un projet de prise en charge et de continuité éducative;
- expliciter et analyser, dans une perspective introspective et réflexive, sa propre pratique professionnelle.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, « capsules de formation » (en ligne, à consulter et à exploiter avant et après les cours), analyse de situations, analyse d'articles scientifiques, témoignages et échanges entre participant-e-s.

Modalités de certification du module

La présence est obligatoire au Module 1, organisé sous forme de séminaires d'échanges entre les participant·e·s aux différents CAS.

A la fin de chaque unité de formation, un travail est demandé, concernant à la fois la thématique traitée et un questionnaire, en lien avec la capsule de formation. Ces travaux individuels ou en groupe prennent des formes diversifiées (réflexion écrite, présentation orale, entretien oral en présentiel ou à distance). Des informations détaillées seront remises au démarrage du module.

[PS100-1 Vision du handicap: quels modèles, technologies et enjeux ?](#)

Contenus

- La procédure d'évaluation standardisée (PES) : origine, cadre, présentation, illustrations concrètes, particularités cantonales
- Normalité et définition du handicap dans une société technologique : un regard anthropologique

Intervenant·e·s

- Patrick Bonvin
- Daniela Cerqui

Dates

Vendredi 4 et samedi 5 septembre 2020

[PS100-2 Développement et apprentissage de l'enfant : état de la recherche](#)

Contenus

- Sciences cognitives : développement et apprentissages
- Méthodes multisensorielles
- Etat de la recherche
- Ethique de la recherche

Intervenant

Edouard Gentaz

Dates

Vendredi 28 et samedi 29 mai 2021

[PS100-3 Posture professionnelle, collaborations et éthique](#)

Contenus

- Posture et rôle du·de la professionnel·le
- Collaborations, identité professionnelle
- De la complexité du métier d'accompagnant·e

Intervenants

- Marco Allenbach
- N.n.

Dates

Vendredi 3 et samedi 4 décembre 2021

[PS100-4 Coordination et accompagnement vers la certification](#)

Contenus

- Capsules de formation et e-learning
- Suivi individualisé et de groupe
- Pratique réflexive et bilan de formation

Intervenantes

- Jennifer Malsert
- Anne Rodi
- Florence Wolfahrt

Dates

Moments en présentiel (Vendredi 4 septembre 2020; Samedi 4 décembre 2021) et à distance (à fixer)

Module 2 - Développement sociocognitif et psycho-affectif (2 crédits)

Ce module permet de mieux comprendre ce que signifie le développement sociocognitif et psycho-affectif des adolescent·e·s présentant une déficience intellectuelle. Les participant·e·s sont amené·e·s à s'interroger sur les transformations physiques, psychiques et relationnelles auxquels ces jeunes sont confronté·e·s et comment se réorganisent les relations, dans la famille, à l'école ou dans la société. Ils ou elles s'interrogeront sur les besoins et les ressources de ces jeunes et sur les dispositifs favorisant une meilleure participation sociale. De plus, ils ou elles se pencheront sur la question du développement cognitif, en découvrant notamment l'importance de poursuivre les apprentissages tout au long de la vie que ce soit lors des loisirs, du travail ou d'un congrès, en envisageant quelques propositions qui peuvent être mises en place.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours		
		Année 1		Année 2
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne
DI200-1	Apprendre à tout âge	2	-	-
DI200-2	Liens sociaux de l'adolescent·e ayant une trisomie	2	-	-
DI200-3	Participation sociale	1	-	-
	Total	5	-	-

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant·e·s seront en mesure :

- analyser les enjeux liés à la participation des personnes (enfants, adolescent·e·s, adultes) ayant une déficience intellectuelle dans la vie sociale ;
- identifier les besoins, les difficultés et ressources des personnes ayant une déficience intellectuelle, dans différentes sphères de leur développement ;
- proposer des pistes concrètes d'intervention répondant aux besoins des personnes ayant une déficience intellectuelle, aussi bien sur le plan socio-affectif que cognitif.

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques
- « Capsules de formation » (informations en ligne que les participant·e·s seront amené·e·s à consulter et à exploiter avant et après les cours) ;
- Participation à une journée « culture inclusive »
- Analyse de situations et échanges entre participant·e·s.

Modalités de certification

La certification de ce module consistera en un travail écrit établissant un lien entre la capsule de formation, les différents apports théoriques et les échanges réalisés tout au long du module. Des consignes détaillées seront remises en cours de formation.

Certification du module 2 : **Lundi 15 février 2021** (travail écrit à rendre)

DI200-1 Apprendre à tout âge

Contenus

- Déficience intellectuelle : concepts généraux
- Convention relative aux droits des personnes handicapées
- Développement cognitif
- Adolescence
- Age adulte
- Apprentissages

Intervenantes

- Sandrine Balleys
- Anne Rodi
- Aline Tessari

Dates

Vendredi 30 et samedi 31 octobre 2020

DI200-2 Liens sociaux de l'adolescent·e ayant une trisomie

Contenus

- Développement psycho-affectif
- Trisomie 21
- Adolescence
- Liens familiaux
- Socialisation, scolarité

Intervenante

Nathalie Augin-Ferrere

Dates

Vendredi 4 et samedi 5 décembre 2020

DI200-3 Participation sociale

Contenus

- Participation sociale
- Culture inclusive
- « FALC » (Facile à lire et à comprendre)
- Age adulte

Intervenant·e·s

N.n

Date

Une journée de formation dans l'offre « culture inclusive » (date à définir)

Module 3 - Développement des compétences communicationnelles (2 crédits)

Observer les tentatives de communication, évaluer les capacités sur les plans communicationnel et langagier, voici les premiers éléments abordés durant ce module qui se focalise essentiellement sur des enfants ou des adolescent·e·s présentant un trouble du spectre autistique et une déficience intellectuelle. Il s'agit ensuite de proposer des interventions variées, des aides, des outils et des dispositifs originaux et adaptés à leurs besoins et aux différents contextes dans lesquels ils ou elles évoluent, afin de mettre en valeur leur potentiel et développer leurs compétences.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours		
		Année 1		Année 2
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne
DI300-1	Evaluation et stimulation précoce de la communication	-	1	-
DI300-2	Technologies d'aides à la communication	-	1	-
DI300-3	Communiquer à tout prix	-	2	-
	Total	-	4	-

Acquis de formation

A la fin de ce module, les participant-e-s seront en mesure :

- d'analyser les enjeux liés au développement du potentiel de communication chez les personnes présentant une déficience intellectuelle et/ou un TSA ;
- d'identifier les besoins, les difficultés et ressources des personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou un TSA dans le domaine du langage et de la communication ;
- de proposer des pistes concrètes pour l'évaluation et la mise en place d'interventions répondant aux besoins des personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou un TSA en matière de langage et de communication.

Modalités pédagogiques

- « Capsules de formation »
- Apports théoriques
- Analyse de situations et échanges entre participant-e-s

Modalités de certification

La modalité de certification sera précisée en début de module. Il s'agit d'un examen écrit se déroulant comme suit :

- 2 périodes d'échanges entre participant-e-s à propos d'une situation soumise au groupe (préparation) ;
- 2 périodes de travail écrit individuel, par rapport à cette même situation.

Certification du module 3 : **Vendredi 23 avril 2021**

DI300-1 Evaluation et stimulation précoce de la communication

Contenus

- Trouble du spectre autistique (TSA)
- Déficience intellectuelle
- Evaluation
- Communication
- Intervention précoce

Intervenant-e

N.n.

Date

Vendredi 29 janvier 2021 (date à confirmer)

DI300-2 Technologies d'aide à la communication

Contenus

- Trouble du spectre autistique
- Déficience intellectuelle
- Médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC)
- Communication améliorée et alternative (CAA)
- Applications
- Synthèse vocale
- Ipad
- Communication

Intervenant

Elvio Fisler

Date

Samedi 30 janvier 2021

DI300-3 Communiquer à tout prix

Contenus

- Déficience intellectuelle
- Communication
- Adaptations
- Communication améliorée et alternative (CAA)
- Pictogrammes
- Gestes
- Signes

Intervenant

Stéphane Jullien

Dates

Vendredi 26 et samedi 27 mars 2021

Module 4 - Adaptations didactiques et pédagogiques (2 crédits)

Dans ce module, profondément ancré sur l'expérimentation, les échanges et la réflexion entre participant-e-s se focalisent sur l'observation de situations d'élèves ayant une déficience intellectuelle, afin de mettre en évidence leur potentiel d'apprentissage. Distinguant les différents processus mentaux mis en œuvre par ces derniers, les participant-e-s élaborent des stratégies d'enseignement adaptées à leurs besoins spécifiques dans divers domaines d'apprentissage. Une attention particulière est portée au niveau des mathématiques et de la langue (lecture, écriture) et des propositions d'activités sont envisagées.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours		
		Année 1		Année 2
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne
DI400-1	Favoriser les apprentissages en mathématiques	-	-	1
DI400-2	Favoriser les apprentissages en lecture et écriture	-	-	1
DI400-3	Stimuler le potentiel d'apprentissage	-	-	2
DI400-4	« Numérique » et apprentissage	-	-	1
	Total	-	-	5

Acquis de formation

A la fin de ce module, les participant-e-s seront en mesure de :

- analyser les enjeux liés au développement du potentiel d'apprentissage chez les personnes présentant une déficience intellectuelle ;
- identifier les facilitateurs et les obstacles à l'apprentissage pour des personnes ayant une déficience intellectuelle ;
- identifier les besoins, les difficultés et ressources des personnes ayant une déficience intellectuelle dans leurs apprentissages ;
- proposer des pistes concrètes d'intervention permettant de développer les apprentissages des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Modalités pédagogiques

- Création d'une « Capsule de formation »
- Apports théoriques
- Analyse de situations et échanges entre participant-e-s

Modalités de certification

Ce module est validé par la remise - préalable au cours - d'une « capsule de formation » (travail de groupe remis au plus tard le 6 septembre 2021) ainsi que d'une présence obligatoire aux différentes unités de formation. La préparation à la certification (introduction à la création d'une capsule de formation) aura lieu vendredi 23 avril 2021 (après-midi, avec Anne Rodi).

[DI400-1 Favoriser les apprentissages en mathématiques](#)

Contenus

- Déficience intellectuelle
- Mathématiques

Intervenante

Rachel Sermier Dessemontet

Date

Vendredi 24 septembre 2021

[DI400-2 Favoriser les apprentissages en lecture et écriture](#)

Contenus

- Déficience intellectuelle
- Lecture
- Ecriture

Intervenante

Anne-Laure Linder

Date

Samedi 25 septembre 2021

[DI400-3 Stimuler le potentiel d'apprentissage](#)

Contenus

- Déficience intellectuelle
- Observation
- Processus d'apprentissage
- Stratégies d'enseignement

Intervenante

Denise Normand-Guérette

Dates

Vendredi 29 et samedi 30 octobre 2021

DI400-4 «Numérique» et apprentissage**Contenus**

- Déficience intellectuelle
- Lecture
- Ecriture
- Mathématiques
- Education numérique
- Outils
- Applications
- Synthèse vocale
- Analyse des capsules de formation

Intervenant-e-s

- Elvio Fisler
- Anne Rodi

Date

Vendredi 14 janvier 2022

Structure modulaire du programme

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation et repose sur un travail d'équipe de formatrices et formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègrent diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

- d'unités de formation mettant en œuvre diverses stratégies d'enseignement ;
- d'une part de travail personnel fourni par les participant-e-s ;
- d'une modalité d'évaluation qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Les unités de formation peuvent prendre la forme de cours ou de séminaire.

Les séminaires sont de natures diverses : le séminaire standard, le séminaire à effectif réduit, le séminaire d'intégration. Ils permettent aux participant-e-s d'intégrer les apports du cours, notamment par le biais d'activités orientées sur la pratique et l'expérimentation de situations concrètes (ex. analyse de ses pratiques professionnelles). Les séminaires d'intégration permettent d'établir des liens entre des savoirs théoriques acquis dans le cadre de divers modules et des savoirs d'expérience acquis dans des lieux variés, en se centrant sur une thématique et sur l'analyse de la progression au cours du semestre.

Tableau de correspondance modules et compétences travaillées

Au regard de la présentation des compétences travaillées suivant le cadre des qualifications prévues pour les hautes écoles (cf. Compétences travaillées) et de la description des modules de formation (cf. Programme de formation), le tableau suivant met en correspondance les contenus de formation avec les compétences des participant-e-s au terme de leur formation.

Nom du module		Compétences (voir page 6)											ECTS
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
PS100	Séminaires transversaux	X			X	X	X	X		X	X	X	4
DI200	Développement sociocognitif et psycho-affectif	X		X	X			X	X				2
DI300	Développement des compétences communicationnelles	X	X		X			X	X			X	2
DI400	Adaptations didactiques et pédagogiques	X	X	X	X				X			X	2

Tableau 2 : Cours PSDI- mise en relation des compétences avec les contenus des modules

Calendrier de la formation

Dès le 4 septembre 2020, les cours auront lieu **le vendredi et/ou le samedi**. La formation débute par **une séance d'accueil et d'informations générales**.

Un calendrier détaillé avec les salles sera communiqué aux personnes admises en avril-mai 2020.

Semestre d'automne 2020

Septembre	04.09.2020	05.09.2020
Octobre	30.10.2020	31.10.2020
Décembre	04.12.2020	05.12.2020

Semestre de printemps 2021

Janvier	29.01.2021 (à confirmer)	30.01.2021
Mars	26.03.2021	27.03.2021
Avril	23.04.2021	
Mai	28.05.2021	29.05.2021

Semestre d'automne 2021

Septembre	24.09.2021	25.09.2021
Octobre	29.10.2021	30.10.2021
Décembre	03.12.2021	04.12.2021
Janvier	14.01.2022	

Principes de l'évaluation

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit pour les participant·e·s de prendre la mesure de l'acquisition progressive de leurs compétences et, pour l'institution, d'attester de leurs acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

A. Évaluation formative

En cours de module, l'évaluation formative offre des retours d'informations aux participant·e·s sur le niveau de leurs acquisitions. Cette évaluation peut prendre diverses formes, par exemple : bilan réflexif, exercice illustrant un cours, études de cas, discussions en groupe, analyses de vidéos, etc.

B. Évaluation certificative

À l'issue des modules, l'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Les modules font l'objet d'une évaluation certificative et reçoivent une note ou une validation. Le résultat sous forme de notes est attribué selon l'échelle de 1 à 6, par points entiers. La note 1 correspond à l'absence de maîtrise, la note 4 à un niveau de maîtrise passable et la note 6 à un excellent niveau de maîtrise.

Pour les modules validés, la mention acquis ou non acquis est attribuée .

Les modalités ainsi que les critères d'évaluation sont communiquées préalablement aux participant·e·s.

Lieu de la formation

Haute école pédagogique du canton de Vaud

Av. de Cour 33 et Av. des Bains 21
1014 Lausanne

Direction

Responsable du programme CAS Pédagogie Spécialisée : option Déficience intellectuelle

- [Anne Rodi](#), chargée d'enseignement, Unité d'enseignement et de recherche (UER) «Pédagogie Spécialisée» (PS)

Responsables du pilotage des formations postgrades

- [Amaury Daele](#), professeur HEP associé, responsable de la Filière des formations postgrades
- [Silvia Sá](#), collaboratrice scientifique, Filière des formations postgrades

Équipe pédagogique

Formatrices issues de l'UER «Pédagogie Spécialisée» (PS)

- [Anne-Laure Linder](#), collaboratrice scientifique
- [Jennifer Malsert](#), chargée d'enseignement
- [Anne Rodi](#), chargée d'enseignement
- [Rachel Sermier Dessemontet](#), professeure HEP ordinaire
- [Florence Wolfahrt](#), chargée d'enseignement

Formateurs issus de l'UER «Développement de l'enfant à l'adulte» (DV)

- [Marco Allenbach](#), professeur HEP associé
- [Patrick Bonvin](#), professeur HEP ordinaire

Intervenant-e-s externes

Dans les domaines spécifiques abordés, plusieurs intervenant-e-s viendront apporter leur contribution de spécialistes :

- [Nathalie Augin-Ferrere](#), psychologue formatrice, Saint-Cyr-l'École, France
- [Sandrine Balleys](#), directrice, Fondation Eynard-Eynard, Lausanne
- [Daniela Cerqui](#), Maître d'enseignement et de recherche en anthropologie, Université de Lausanne
- [Elvio Fisler](#), enseignant spécialisé à Verdeil, coordinateur pédagogique à la Cellule de coordination en informatique pédagogique spécialisée (cellCIPS)
- [Edouard Gentaz](#), professeur, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Genève
- [Stéphane Jullien](#), logopédiste, Neuchâtel/Fribourg
- [Denise Normand-Guérrette](#), professeure associée, Université du Québec à Montréal
- [Aline Tessari](#), doctorante, Université de Fribourg et Haute Ecole de Travail Social et de la Santé de Lausanne

Évaluation des modules et du cursus

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, l'avis des participant-e-s sur la formation est demandé à intervalle régulier, tout au long du parcours de formation (questionnaire en ligne). Cette évaluation des enseignements par les participantes est conduite par le Centre de Soutien à l'enseignement (CSE) de la HEP Vaud et contribue à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de formation continue certifiée.

Par ailleurs, à tout moment, il est possible de faire remonter auprès de l'équipe pédagogique, du de la responsable du CAS ou de la filière des formations postgrades toute information utile au suivi et à l'amélioration de nos programmes.

Frais d'inscription et taxes

Finance d'inscription à l'admission : **CHF 100.-**

Coût pour l'ensemble du CAS : **CHF 6'000.-** (pour les candidat-e-s hors DFJC ou employé-e-s DFJC sans l'autorisation d'entrée en formation de leur service employeur).

En principe, la finance de formation est divisée à parts égales entre les semestres concernés. Elle fait l'objet d'une facturation semestrielle au 30 septembre et au 28 février au plus tard (pour plus d'informations, consultez la [directive 02_01](#), article 13 ; etudiant.hepl.ch/directives).

Services aux participant·e·s

Service académique

Le Service académique assure la gestion des admissions, les prestations de suivi administratif et de conseil aux études pour l'ensemble des participant·e·s.

Contact

Service académique - Formations postgrades
Haute école pédagogique du canton de Vaud
Avenue de Cour 33
1014 Lausanne

Téléphone: +41 21 316 92 70

E-mail: etudiants-pg@hepl.ch

Liens utiles:

candidat.hepl.ch/pg > page «Questions fréquentes»

candidat.hepl.ch/cas-di

Conditions d'admission

Les candidat·e·s à l'admission doivent pouvoir répondre aux conditions suivantes :

- être au bénéfice d'un titre d'enseignement reconnu, d'un diplôme d'enseignement spécialisé ou d'un Bachelor, d'un Master (ou titre jugé équivalent) dans un des domaines d'études mentionnés dans la section public-cible ;
- faire valoir deux années d'expérience professionnelle.

L'entrée en formation implique, si possible, un contact et accompagnement régulier avec des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Admission en cas de non possession des titres requis

Si le ou la candidat·e n'est pas en possession des titres requis pour l'admission, il ou elle peut déposer une demande d'admission sur dossier auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne et l'envoi du dossier de candidature ([Directive 05_03](#) ; etudiant.hepl.ch/directives).

Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre, impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de Fr. 300.— non remboursable.

Renseignements auprès du conseiller aux études:

Téléphone: +41 21 316 92 70

e-mail: etudiants-pg@hepl.ch

Les demandes déposées hors délai d'inscription ne seront pas prises en compte.

Procédure d'inscription à la formation

Constitution du dossier électronique de candidature

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique :

candidat.hepl.ch/formulaire-admission

Les documents suivants sont à télécharger en format électronique sur la plateforme en ligne :

- curriculum vitæ
- copie du titre requis par les conditions d'admission
- récépissé de paiement de la finance d'inscription (ou paiement en ligne via la plateforme)
- demande d'autorisation comprenant le préavis de sa direction d'établissement et l'autorisation d'entrée en formation de l'autorité cantonale d'engagement concernée². Ce formulaire, accessible lors de l'inscription, est exigé uniquement pour les collaboratrices et collaborateurs salariés de la DGEO, de la DGEP et du SESAF ou de l'un des organismes subventionnés placés sous la surveillance de l'un de ces trois services cantonaux ainsi que du SPJ.

NB : même en cas de refus du service employeur d'accorder l'autorisation d'entrée en formation, le-la candidat-e a la liberté de déposer sa demande d'admission. Dans ce cas, s'il-elle est admis-e, il-elle ne bénéficiera pas des « Conditions spécifiques » décrites ci-dessous et devra donc s'acquitter du coût de la formation.

Jusqu'au dépôt final de la candidature en ligne, les données peuvent être actualisées et il est possible de déposer, supprimer ou remplacer les pièces jointes au dossier.

Le délai pour valider l'inscription électronique avec l'ensemble des documents est fixé au **28 février 2020**.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidat-e-s sont retenu-e-s conformément au [règlement des études menant à un CAS, DAS, MAS \(etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep\)](http://reglement_des_etudes_menant_a_un_CAS_DAS_MAS_etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep). L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

Finance d'inscription

Versement de la finance d'inscription de CHF 100.– **non remboursable** sur l'IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT: BCVLCH2LXXX); titulaire: Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, **en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom «Finance Inscription_Nom_Prénom»**.

Ce paiement peut être directement effectué via la plateforme d'inscription en ligne.

Décision d'admission

La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission en formation. Elle informe le ou la candidat-e de sa décision à la **mi-avril 2020**.

Prise en compte des études déjà effectuées

Une fois l'admission décidée, une demande de **prise en compte des études déjà effectuées** peut être adressée au Service académique pour que soient pris en compte des crédits de formation obtenus lors d'une certification antérieure dans une des thématiques abordées par le plan d'études de la formation (possibilité d'équivalence ; Référence [Directive 05_04 ; etudiant.hepl.ch/directives](http://Directive_05_04_etudiant.hepl.ch/directives)). Cette demande unique doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 août 2020.

Se renseigner auprès du conseiller aux études postgrades:

Téléphone: +41 21 316 92 70

E-mail: etudiants-pg@hepl.ch

² DGEO, Direction RH, Admission, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne ; DGEP, Unité RH, Saint-Martin 24, 1014 Lausanne ; Pour l'enseignement spécialisé, écoles publiques (ne concerne pas les établissements subventionnés pour qui le préavis de la direction d'établissement suffit) : SESAF, Direction RH, Cité-Devant 14, 1014 Lausanne.

Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-es ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation délivrée par le Service employeur concerné (voir ci-dessus «Procédure d'inscription à la formation»), les collaboratrices et collaborateurs de la DGEO, de la DGEP, du SESAF ou d'établissements d'enseignement spécialisé subventionnés par le SESAF bénéficient:

- d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP du coût de la formation;
- des conditions de décharge fixées par la décision de la Cheffe du Département de la formation (renseignements et informations auprès du service employeur concerné);
- d'une prise en charge, selon les modalités de défraiement, des frais de déplacements et de repas liés à la formation (renseignements et informations auprès des directions d'établissement).

Inscription en cas d'auditrice ou auditeur

Toute personne âgée de 25 ans et qui désire suivre des enseignements sans viser l'obtention du CAS peut s'inscrire en tant qu'auditrice ou auditeur. Seuls les modules 2 et 3 sont ouverts aux auditrices et auditeurs qui sont autorisé-e-s à suivre au maximum un de ces modules.

Cette inscription se fait auprès de la Filière Formation continue, au plus tard le 31 août pour le semestre d'automne et le 15 décembre pour le semestre de printemps. Le nombre d'auditrices et auditeurs par module étant limité, les inscriptions sont retenues par ordre chronologique d'arrivée.

Les frais de cette inscription s'élèvent à CHF 400.— par semestre.

Renseignements et formulaire d'inscription à télécharger sur: candidat.hepl.ch/fc/auditeurs

Carte d'inscription

Les participant-e-s de formations continues certifiées peuvent bénéficier d'une carte d'inscription, il suffira d'en faire la demande auprès du service académique (etudiants-pg@hepl.ch) dès le démarrage de la formation.

Cette carte permet de faire des photocopies (solde de Fr. 20.- par année) et de bénéficier de rabais dans certains commerces.

Pour plus d'informations : etudiant.hepl.ch/carte-etudiant

Conditions en cas de désistement

En validant le dossier électronique de candidature, l'engagement au programme de formation est considéré comme ferme.

En cas de désistement annoncé au moins un mois avant le début de la formation ou avant le 15 août, la facture est annulée.

En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation ou une fois la formation commencée, la totalité de la finance de formation du semestre concernée est due, sous réserve de cas de force majeure.

Délivrance des titres et du supplément au diplôme

Les titres sont décernés lorsque le ou la participant·e a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, le ou la participant·e peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

Lorsqu'un programme de formation comporte deux ou trois étapes de qualifications (CAS, DAS, MAS), le cumul des titres n'est pas autorisé. Seul le titre de niveau supérieur est délivré.

Campus de la HEP Vaud

Plusieurs services sont offerts aux participant·e·s sur le Campus de la HEP Vaud : activités culturelles et sportives, mobilité, aumônerie, bibliothèque, restaurant, renseignements généraux, notamment en collaboration avec l'association des étudiants de la HEP Vaud.

Pour plus d'informations : etudiant.hepl.ch/campus

Base juridique

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique suivant fait foi.

Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP) : etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep

Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP).

Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS (RAS)

[Directive_05_62 \(etudiant.hepl.ch/directives\)](http://etudiant.hepl.ch/directives) du programme de formation menant au CAS de « Pédagogie Spécialisée option Déficience intellectuelle »

hep/

Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Service académique
Formations postgrades
Avenue de Cour 33
CH-1014 Lausanne

Téléphone.: +41 21 316 92 70
etudiants-pg@hepl.ch

www.hepl.ch

